Nations Unies A/C.5/53/L.75

Assemblée générale

Distr. limitée
27 mai 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session
Cinquième Commission
Point 112 de l'ordre du jour
Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Projet de décision présenté par le Président

Décision prise au sujet de certains documents

L'Assemblée générale décide de reporter à sa cinquante-quatrième session l'examen des documents ci-après :

a) Achats et externalisation :

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé «Externalisation en tant qu'impératif de compétitivité entre les organismes des Nations Unies» et les observations du Comité administratif de coordination y relatives[1];

b) Services communs des organismes des Nations Unies à Genève :

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur les services communs des organismes des Nations Unies à Genève[2];

c) Évolution de la structure des postes au Secrétariat :

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la structure des postes au Secrétariat[3];

d) Incidences de l'exécution des projets pilotes :

i) Rapport du Secrétaire général sur les incidences de l'exécution des projets pilotes sur les pratiques et les procédures budgétaires[4];

[1] A/52/338 et Add.1.
[2] A/53/787.
[3] A/53/955.
[4] A/53/947.

ii) Note du Secrétaire général sur les incidences de l'exécution des projets pilotes sur les pratiques et procédures budgétaires[5];

iii) Note du Secrétaire général sur les incidences de l'exécution des projets pilotes sur les pratiques et procédures budgétaires[6];

e) Construction de nouvelles installations de conférence à Addis-Abeba et Bangkok :

Rapport du Secrétaire général sur la construction de nouvelles installations de conférence à Addis-Abeba et Bangkok[7];

f) Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne :

i) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des mécanismes de contrôle interne dans les fonds et programmes opérationnels[8];

ii) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne pour la période allant du 1er juillet 1995 au 30 juin 1996[9];

iii) Note du Secrétaire général transmettant les observations du Corps commun d'inspection sur les rapports finals établis par le Bureau des services de contrôle interne[10];

iv) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997[11];

v) Note du Secrétaire général transmettant les observations du Corps commun d'inspection sur les rapports finals établis par le Bureau des services de contrôle interne[12];

vi) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998[13].

---

[5] A/52/852.

[6] A/C.5/53/53 et Corr.1.

[7] A/53/347/Add.1.

[8] A/51/801.

[9] A/51/432.

[10] A/51/530 et Corr.1.

[11] A/52/426.

[12] A/52/464.

[13] A/53/428.